



Charlotte Perriand brandissant ses gants depuis l'hôtel Principi à Sestrière, Alpes piémontaises, vers 1930, Anonyme © ADAGP, Paris 2025

Au musée de Grenoble Du 4 avril 2026 au 23 août 2026

COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Sébastien Gokalp, directeur du musée de Grenoble

COMMISSARIAT SCIENTIFIQUE

Olivier Tomasini, conservateur du patrimoine, musée de Grenoble

CONTACTS PRESSE

Marianne Taillibert

Responsable de la communication
marianne.taillibert@grenoble.fr
04 76 63 44 54 / 06 60 41 34 00

Regards

Le musée de Grenoble lance une nouvelle collection d'ouvrages, *Regards*. À l'occasion de l'exposition de photographies récemment acquises par le musée, un écrivain donne sa vision de l'œuvre d'un.e photographe. Les premiers opus feront se croiser Charlotte Perriand et Maylis de Kerangal, ainsi que Bernard Descamps et Dominique A.

CHARLOTTE PERRIAND

La montagne re-créative

Du 4 avril au 23 août 2026, le musée de Grenoble consacre une exposition à Charlotte Perriand, figure majeure du design et de l'architecture du XX^e siècle. Cette manifestation met en lumière un pan encore méconnu de son œuvre : ses photographies de montagne, récemment données par les Archives Charlotte Perriand au musée de Grenoble. Ces images réalisées de 1927 à 1938, d'une intensité poétique rare, sont mises en dialogue avec quelques-unes de ses créations de mobilier et de réalisations architecturales. L'exposition entend révéler la cohérence intime de l'univers créatif de Perriand, où la montagne ne se réduit jamais à un décor, mais s'affirme comme une matrice de pensée, un lieu de ressourcement et d'expérimentation formelle, à la fois concrète et spirituelle.

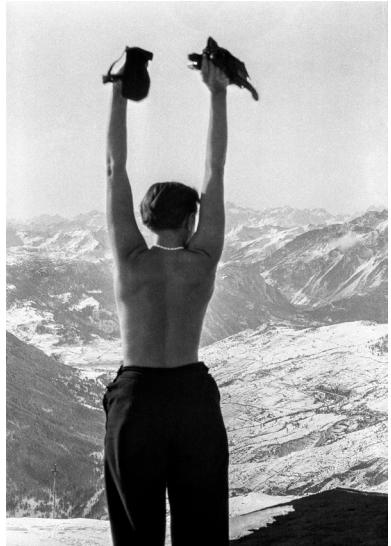
Née en 1903 à Paris, au sein d'une famille modeste dont les origines savoyardes nourriront plus tard son imaginaire, Charlotte Perriand appartient à cette génération d'artistes et de penseurs qui, dans l'entre-deux-guerres, ont voulu refonder le rapport entre l'homme, la technique et la nature. Formée à l'Union centrale des Arts décoratifs, elle s'impose très tôt dans le monde encore masculin du design et de l'architecture par son audace et son intuition.

Son œuvre témoigne d'un regard neuf, d'un œil « épris de modernité », pour reprendre ses mots, mais un œil ouvert à 360 degrés sur le monde. Cette curiosité insatiable l'amena à fréquenter les avant-gardes artistiques : Fernand Léger, Ozenfant, Picasso et Dora Maar entre autres dont les approches esthétiques nourrissent sa réflexion. Dans ce bouillonnement d'idées et d'expérimentations, elle forge peu à peu une pensée du design comme acte total — une manière d'habiter le monde plus qu'un simple art décoratif.

Dès les années 1920, elle conçoit des meubles modulaires, épurés, d'une rigueur fonctionnelle inédite, où la beauté découle de la justesse de l'usage. Mais au-delà de l'objet, Perriand poursuit une ambition plus vaste : repenser les conditions mêmes de l'habitat humain. Dans les stations de montagne, notamment aux Arcs, elle invente une architecture humaniste, intégrant le bâti au paysage, respectant la lumière, les matériaux et les rythmes naturels.

Si la contribution de Perriand au design moderne est aujourd'hui largement reconnue, son œuvre photographique, plus discrète, constitue pourtant une clé de voûte de son processus créatif. La photographie, pour elle, n'est ni un passe-temps ni une simple curiosité plastique : elle est un instrument de pensée. Perriand se tient sur la ligne claire du réel : elle cherche la structure sous la beauté, la géométrie sous le paysage. Ses photographies de montagne sont ainsi de véritables études d'architecte : lignes diagonales d'un glacier, verticales d'un pin, horizontales d'une crête, rythmes superposés d'une vallée. Rien n'y est fortuit ; tout y obéit à une logique interne, à une grammaire silencieuse du monde. La nature, observée avec une attention quasi méditative, devient le modèle d'une architecture vivante.

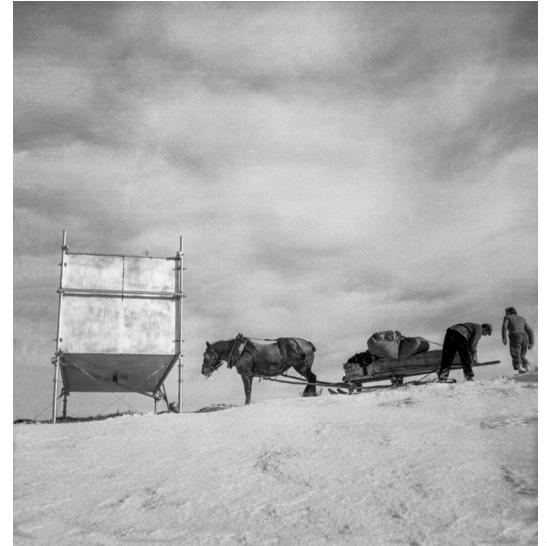
À l'occasion de l'exposition, de nombreux événements et autres expositions sont organisés à Grenoble.

IMAGES MISES À LA DISPOSITION DE LA PRESSE

1



2



3



4



5

1_ Charlotte Perriand brandissant ses gants depuis l'hôtel Principi à Sestrière, Alpes piémontaises, vers 1930, Anonyme
© ADAGP, Paris 2026

2_ Le haut de l'arrêté du Horli entre brouillard et lumière, Alpes Valaisannes, vers 1929, Charlotte Perriand
© ADAGP, Paris 2026

3_ Ravitaillement du refuge Bivouac sur le col du mont Joly, Saint-Nicolas de Véroce, Haute Savoie, 1938, Charlotte Perriand
© ADAGP, Paris 2026

4_ La pause. Ski de randonnée en Oisans, Isère et Hautes-Alpes, vers 1929, Charlotte Perriand
© ADAGP, Paris 2026

5_ Un père et son enfant dans un village, Tarentaise, Savoie, Pâques 1938, Charlotte Perriand
© ADAGP, Paris 2026

UTILISATION DES IMAGES

Tout ou partie des œuvres figurant dans ce dossier de presse sont protégées par le droit d'auteur.

Les œuvres de l'ADAGP (www.adagp.fr) peuvent être publiées aux conditions suivantes :

– Pour les publications de presse ayant conclu une convention avec l'Adagp : se référer aux stipulations de celle-ci.

– Pour les autres publications de presse :

- Exonération des deux premières œuvres illustrant un article consacré à un évènement d'actualité en rapport direct avec celles-ci et d'un format inférieur ou égal à 1/4 de page ;

- Au-delà de ce nombre ou de ce format les reproductions donnent lieu au paiement de droits de reproduction ou de représentation ;

- L'utilisation des visuels aux conditions précitées sera exonérée de droits sous réserve qu'elle se produise dans la période suivante :

- Avant : Deux mois avant la date de début de l'événement/actualité.

- Pendant : Durant tout la durée de l'événement/actualité.

- Après : Jusqu'à deux mois après la date de fin de l'événement/actualité.

- Toute reproduction en couverture ou à la une devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès du Service de l'ADAGP en charge des Droits Presse (presse@adagp.fr) ;

- Toute reproduction devra être accompagnée, de manière claire et lisible, du titre de l'œuvre, du nom de l'auteur et de la mention de réserve « © ADAGP, Paris » suivie de l'année de publication, et ce quelle que soit la provenance de l'image ou le lieu de conservation de l'œuvre.

Ces conditions sont valables pour les sites internet ayant un statut de presse en ligne étant entendu que pour les publications de presse en ligne, la définition des fichiers est limitée à 1600 pixels (longueur et largeur cumulées).